

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DASES 320 Subvention d'investissement (55 409 €) à l'association « Emmaüs Alternatives », pour l'implantation de 24 casiers solidaires sur l'espace public parisien dans le cadre du budget participatif de la Ville de Paris. Edition 2017. Convention.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris, propose d'attribuer à Emmaüs Alternatives une subvention d'investissement pour l'implantation de 24 casiers solidaires sur l'espace public parisien, dans le cadre de l'édition 2017 du budget participatif de la Ville de Paris,

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 - Une subvention d'investissement de 55 409 € est attribuée à l'association Emmaüs Alternative (188453), dont le siège social est situé 22 rue des Fédérés, 93100 Montreuil, pour l'installation de casiers solidaires sur l'espace public de plusieurs arrondissements de Paris (2019_09372).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'investissement jointe au présent projet, entre la Ville de Paris et l'association Emmaüs Alternatives;

Article 3: la dépense d'investissement correspondante est imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 204 – Nature 20421 – Rubrique 382- AP 19 05180 (Ville Refuge-budget participatif 2017)		
Organismes bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Emmaüs Alternatives	Casiers Solidaires	55 409 €
Total - Chapitre 204– Nature 20421 – Rubrique 583- AP 163 4319		55 409 €

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO